



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 06/12/2025

Publié le 09 décembre 2025

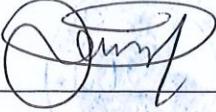
ID : 059-215902073-20251203-118-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



le Maire
Raphaël KRUSZYNSKI

SEANCE DU 03/12/2025

Date de convocation : 26.11.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 24	PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA.
Quorum : 13	ABSENTS EXCUSÉS Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.
Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6	ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI
Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	ABSENTS : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.
Secrétaire de séance : Michel RENARD 	

DELIBERATION N°118-2025-DF-RK

Objet : Association « SOCIETE DE TIR DES AMIS REUNIS » - Demande de subvention exceptionnelle.

Monsieur Michel RENARD, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que l'Association « SOCIETE DE TIR DES AMIS REUNIS », créée en 1968, constitue l'une des associations les plus anciennes de la Commune. Après une interruption de dix années de ses activités, ses adhérents pratiquent de nouveau le tir au sein des locaux du Centre de Loisirs, situé Avenue de la Malanoye.

Il informe le Conseil que l'Association sollicite une subvention destinée à procéder à la réparation d'une carabine à compression ainsi qu'à l'acquisition de deux cartouchiers à air comprimé.

Cette demande a pour objet de permettre aux nouveaux licenciés une meilleure pratique du tir, et d'assurer le maintien d'un fonds de roulement pour la seconde partie de la saison 2025/2026 ainsi que pour le début de la saison suivante.

L'Association sollicite à ce titre une aide financière d'un montant de 600 € afin de couvrir une partie des dépenses engagées.

VU la demande de subvention exceptionnelle de ladite association en date du 14 novembre 2025,

VU La commission d'attribution des subventions en date du 21 novembre 2025

Monsieur Michel Renard précise que l'action présentée relève d'opérations de fonctionnement habituel et ne constitue pas une action exceptionnelle.

Cependant, la commission tient compte :

- Du redémarrage de l'association après plusieurs années,
- De son implication dans la remise en état du local communal mis à disposition,
- De l'achat d'une carabine pour tireur gaucher permettant l'inclusion de nouveaux adhérents.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **DÉCIDER** d'allouer une subvention exceptionnelle de 600,00 € à l'Association « SOCIETE DE TIR DES AMIS REUNIS » ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif 2025, compte 65748.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Mr le Maire,
Raphaël KRUSZYNSKI

